

# INTERDICTION PROGRESSIVE DES PRODUITS À USAGE UNIQUE

..... sur tous les événements publics .....



**Usage unique** =  
J'utilise 1x, puis je jette



**Usage multiple** =  
J'utilise, je nettoie, je réutilise

## 2 étapes vers l'usage multiple sur les événements publics:



On écarte tout usage unique qui contient du **plastique**.



On se libère de l'usage unique, indépendamment de la composition.



### Qu'est-ce qui est autorisé?

Avant 2023

1er janvier 2023

1er janvier 2025

Produits à **usage unique** avec **plastique**:



Produits à **usage unique** sans **plastique**:



*Papier/carton, bois, verre, aluminium ...*



*Excepté:  
bols et barquettes,  
couverts,  
bouteilles en verre.*

Produits à **usage multiple**:



*Verre, porcelaine, acier, plastique ...*



- Par quoi puis-je remplacer les produits à usage unique? Quelles sont les alternatives?
- Puis-je recevoir une aide financière pour faire cette transition?
- Que faire avec les stocks restants de produits à usage unique?



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

[www.nullofall.lu](http://www.nullofall.lu)

FAQs



# INTERDICTION PROGRESSIVE DES PRODUITS À USAGE UNIQUE

..... sur tous les événements publics .....

## Les produits autorisés / interdits en un coup d'oeil:



	Autorisé	Non autorisé
 Bols, barquettes (et semblables)	<ul style="list-style-type: none"><li>● Usage multiple</li><li>● Usage unique sans plastique</li></ul>	Usage unique avec <b>plastique</b>
Couverts		
Assiettes		
Pailles, touillettes et pics	<ul style="list-style-type: none"><li>● Usage multiple</li><li>● Jusqu'au 31/12/2024: Usage unique sans plastique</li></ul>	
Tasses, verres et gobelets		
Bouteilles	<ul style="list-style-type: none"><li>● Usage multiple</li><li>● Usage unique <b>en verre</b></li><li>● Jusqu'au 31/12/2024: Autre u. unique sans plastique</li></ul>	



### Attention au **plastique 'caché'**

Tout objet à usage unique **entièrement ou partiellement composé de plastique** est interdit lors des événements.

*Exemple: dans la plupart des **barquettes à frites** et des **gobelets en carton**, on trouve une fine couche de plastique. → **non autorisés***



### Le cas particulier des canettes et briques à boissons

Les canettes et les briques à boissons sont autorisées **jusqu'au 01/01/2025**. Après cette date, elles seront interdites sur les événements publics.



### Dès à présent, privilégions l'**usage multiple**

En vue de l'interdiction de la plupart des produits à usage unique en 2025, il est fortement conseillé à tout organisateur d'événements publics de chercher dès à présent des solutions réutilisables. Il est notamment recommandé de se renseigner sur les options de partage et de location de vaisselle réutilisable.



*Ce document décrit le cadre légal national. Certaines communes peuvent, à leur niveau, avoir déjà interdit tout usage unique en 2023. Renseignez-vous auprès de votre commune.*

